



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

Exercice 2018

Sommaire

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

- A1. Activité
- A2. Résultats de souscription
- A3. Résultats des investissements
- A4. Résultat des autres activités

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

- B1. Informations sur le système de gouvernance
- B2. Exigence de compétence et d'honorabilité
- B3. Système de gestion des risques
- B4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)
- B5. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité
- B6. Fonction d'audit interne
- B7. Fonction actuarielle
- B8. Sous-traitance

C. PROFIL DE RISQUE

- C1. Risque de souscription
- C2. Risque de marché
- C3. Risque de crédit
- C4. Risque de liquidité
- C5. Risque opérationnel
- C6. Autres risques importants

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

- D1. Actifs
- D2. Provisions techniques
- D3. Passifs autres que les provisions techniques
- D4. Méthode de valorisation alternative

E. GESTION DU CAPITAL

- E1. Fonds propres

- E2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)
- E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée
- E4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

F. ANNEXE : QRT (ETATS DE REPORTING QUANTITATIF) PUBLICS

Synthèse

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance aux biens.

Ses principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtiers.

Après la fusion des sociétés Filassistance International et Garantie Assistance le 20 décembre 2017 (absorption de Garantie Assistance par Filassistance International), l'année 2018 a été marquée par la consolidation du nouvel ensemble.

Chiffres clés de Filassistance International

	2017	2018	Variation
Chiffre d'affaires (M€)	47 190	46 791	-0,8%
Résultat d'exploitation	7 556	7 435	-1,6%
Fonds Propres Eligibles à la couverture du SCR	27 271	34 570	26,8%
SCR	19 963	21 198	6,2%
Taux de couverture du SCR	137%	163%	+ 26 pts

Activité et résultats

En 2018, le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 46,8 M€ en baisse de 0,8% par rapport à 2017. A périmètre constant (c'est-à-dire hors perte pécuniaire dont la commercialisation a été arrêtée en 2018), le chiffre d'affaires a augmenté de 2,4% entre 2017 et 2018.

Système de gouvernance

Filassistance International a renforcé en 2018 son système de gouvernance en menant des travaux de revue et d'amélioration des politiques Solvabilité 2 et de conformité : cette revue se poursuit en 2019 afin de finaliser la mise au norme de l'ensemble de ces politiques. Par ailleurs Filassistance International a également lancé la revue de son dispositif de contrôle interne avec l'adoption d'un outil de gestion des risques opérationnels. La Direction générale et le Conseil d'Administration s'appuient sur les fonctions clés et l'ensemble de ces dispositifs de maîtrise des risques pour identifier et suivre les risques importants et les plans de remédiation.

Le processus ORSA est un élément de pilotage des besoins en capital dans le cadre des activités de l'entreprise.

Profil de risques

Filassistance International a défini une politique de gestion des risques afin de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Une cartographie des risques de Filassistance international est établie dans le cadre de la mise en place du dispositif de contrôle interne.

Le risque de souscription non vie est le principal risque de Filassistance International. Le capital de solvabilité requis pour ce risque représente plus de 66% du besoin en capital S2.

Taux de couverture du capital de solvabilité requis (*solvency capital requirement* ou SCR)

Le taux de couverture du SCR ressort à 163 % fin 2018 en amélioration de 26 points par rapport à fin 2017. Cette amélioration est principalement dû à la hausse des fonds propres éligibles qui passent de 27,2 M€ fin 2017 à 34,6M€ fin 2018.

A. Activité et résultats

A1. Activité

1. Renseignement de caractère général

Dénomination, siège social, n° RCS et code APE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL
108, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD Cedex4

433 012 689 RCS Nanterre – APE : 6512 Z

Forme juridique

Filassistance International, Société Anonyme, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 100 000 €.

Législation

Filassistance International est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

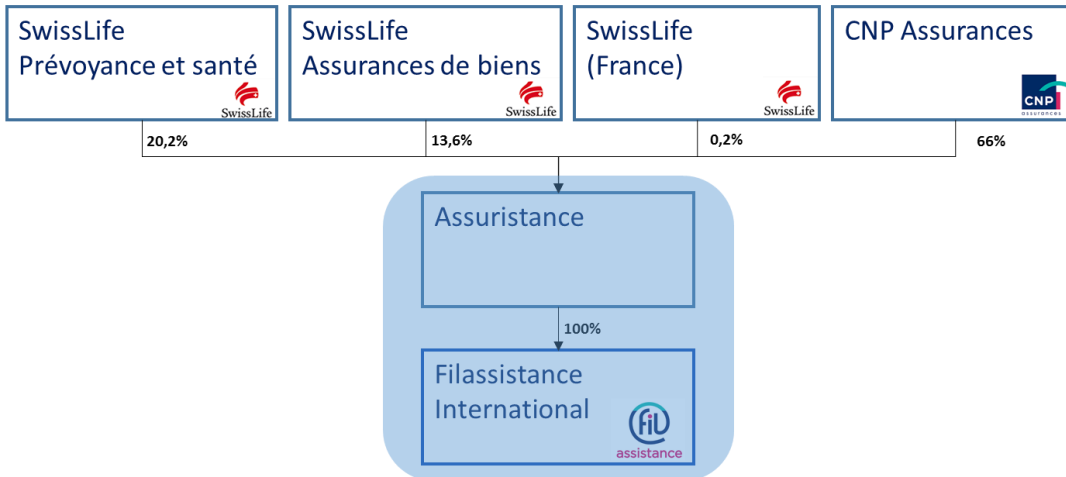
2. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes de Filassistance International	Date début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Mazars 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par M.Olivier Leclerc	Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018
<i>Suppléant : M.Michel Barbet- Massin</i>	Exercice 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018

3. Actionnariat

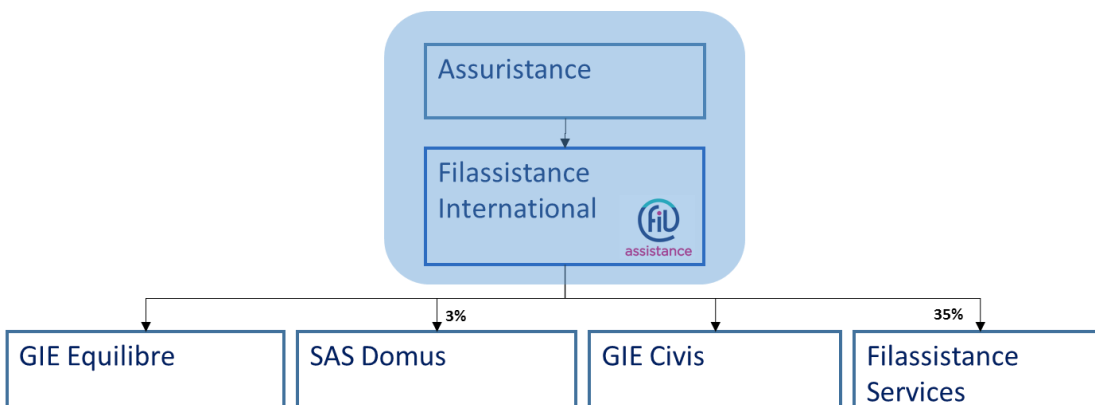
Deux actionnaires, acteurs majeurs de l'assurance détiennent la holding Assurance qui elle-même détient à 100% Filassistance international, société anonyme régie par le code des assurances et entrant dans le périmètre de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Assurance est une société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212 de la Directive 2009/138/CE, sous forme juridique de SAS, filiale de CNP Assurances à hauteur de 66% et du Groupe SwissLife à hauteur de 34%.



4. Liste des filiales et participations

Filassistance international détient des participations dans Le GIE Equilibre, le GIE Civis qui sont constitués sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour chacun des liens concernés. Elle détient par ailleurs des participations minoritaires dans SAS Domus et Filassistance Solutions



5. Faits marquants sur l'exercice 2018

Après la fusion des sociétés Filassistance International et Garantie Assistance le 20 décembre 2017 (absorption de Garantie Assistance par Filassistance International), l'année 2018 a été marquée par la consolidation du nouvel ensemble à la fois au niveau des équipes et également au niveau des systèmes d'information et des méthodologies. Dans ce cadre, l'harmonisation des pratiques opérationnelles s'est poursuivie.

Filassistance International s'est également dotée d'une solution de gestion des risques opérationnels dans le cadre du dispositif de contrôle interne mis en place.

Arrêt de la commercialisation de la garantie perte pécuniaire en 2018.

Un litige est né en 2016 entre Garantie Assistance (absorbée par Filassistance en 2017) et un partenaire et son courtier. Des procédures judiciaires sont en cours. Garantie Assistance a porté plainte au plan pénal contre la société.

6. Activités de la compagnie

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile. Elle rend son expertise d'assisteuse disponible via une vaste offre de services distribuée par des partenaires multiples ou de façon directe à ses clients. Les principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtiers.

A2. Résultats de souscription

1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires de Filassistance international s'élève à 46,8 M€ en baisse de 0,8% par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par l'arrêt de la commercialisation de la garantie perte pécuniaire. A périmètre constant (c'est-à-dire hors perte pécuniaire), le chiffre d'affaires a augmenté de 2,4% entre 2017 et 2018.

	2017	2018	Evolution	
			en volume	en %
Chiffre d'affaires (M€)	47,2	46,8	- 0,4	-0,8%
Chiffre d'affaires (hors Perte pécuniaire) (M€)	45,6	46,7	1,1	2,4%

Les affaires nouvelles 2018 représentent 4,2% du chiffre d'affaires malgré l'impact de l'arrêt de la commercialisation de la perte pécuniaire. Le modèle multi partenarial contribue fortement à l'évolution positive du chiffre d'affaires en 2018.

1. Analyse du résultat

Hors effet chiffre d'affaires, la baisse du résultat d'exploitation entre 2017 et 2018 de 1,6% est principalement liés à des éléments non récurrents sur les frais généraux et à la hausse de la dotation aux provisions techniques (ces deux effets combinés impactent négativement le résultat d'exploitation de 8,6%) compensés pas une baisse de la charge de sinistre de 9,4%.

	2017	2018	Evolution
			en %
Chiffre d'affaires (M€)	47 190	46 791	-0,8%
Résultat d'exploitation	7 556	7 435	-1,6%
Résultat avant impôts	7 308	6 984	-4,4%

Le résultat avant impôts s'élève à 6 984 K€ en diminution de 4,4% par rapport à 2017.

A3. Résultats des investissements

1. Description du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actif est constitué majoritairement de produit de taux, soit plus de 90% des placements à fin décembre 2018.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous : La valeur des placements au 31/12/2018 s'élèvent à 32,6 M€ (valeur boursière)

Répartition des placements financiers en fin d'exercice	fin décembre 2018
<i>Désignation</i>	
OBLIGATIONS	67,4%
FCP ACTIONS	2,2%
FCP TAUX	24,9%
FCP MIXTE	5,4%
TOTAL GENERAL	100,0%

2. Produits et charges générés par les investissements

Le résultat financier 2018 atteint 0,3 M€ (sur base du QRT S.09.01) pour une valeur des placements de 32,6 M€ à fin 2018. Le résultat financier baisse essentiellement du fait d'une moindre réalisation de plus-value de cession pénalisé par les niveaux de taux très bas qui ont entraîné un impact sur les coupons

M€	Nature	2018	2017
	Dividendes	-	-
	Coupons	0,4	0,7
	Plus ou moins-values réalisées	-0,1	-0,1
	Total	0,3	0,6

A4. Résultat des autres activités

Filassistance International n'a pas eu d'autres produits et dépenses sur la période.

B. Système de gouvernance

B1. Informations sur le système de gouvernance

1. Organisation des pouvoirs

La structure de gouvernance adoptée par Filassistance International répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale.

1.1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 6 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration de Filassistance International est assisté par un comité d'audit et des risques composé de trois membres.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2018, a été approuvé par le comité d'audit et des risques lors de la séance du 17 avril 2019.

Principales missions et responsabilités du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 2 fois par an. Il arrête les comptes annuels de Filassistance international et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil.

Le conseil valide le rapport ORSA, les rapports de risques (RSR, actuariel) et le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.2. Le président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.3. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des « ... pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve

que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas liée à la société par un contrat de travail.

Conformément à la réglementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, la société dispose depuis le 1^{er} janvier 2016 d'un Directeur Général Délégué (DGD) qui a de plein droit le statut de dirigeant effectif, cette possibilité est permise par l'article 20.4 des statuts de la société.

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 20.4 des statuts de la société, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Présidence et de Direction Générale et d'approuver la désignation d'un Directeur Général Délégué.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés. La fonction clés gestion des risques est rattachées à la direction générale. Les autres fonctions clés (actuariat, audit et conformité) sont externalisés auprès du groupe CNP Assurances.

La fonction gestion des risques, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B3, est portée par le responsable de la gestion des risques, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques de Filassistance International. Elle a pour objectif de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques au travers, par exemple, de la politique de souscription ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B5, est externalisée auprès du groupe CNP Assurances. Elle identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines de : déontologie professionnelle et éthique (confidentialité, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats) ; conformité des produits et contrats ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude externe et interne.

La fonction actuarielle, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B7, est exercée par délégation par la direction technique de CNP Assurances. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques ; l'émission d'avis sur la politique de souscription et les dispositions en matière de réassurance ; et une participation au dispositif de gestion des risques.

La fonction d'audit interne, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B6, est déléguée à la Direction de l'audit interne de CNP Assurances. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des

recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité. Elle contribue également à la préparation du plan d'audit de Filassistance International.

3. Systèmes de délégation

Le système de délégations de pouvoir de Filassistance international repose sur une délégation opérée par le président directeur général. Il transfère une partie de ses pouvoirs et responsabilités aux directeurs lui étant rattachés, parmi lesquels figurent en 1^{er} lieu le directeur général délégué et les membres du comité de direction.

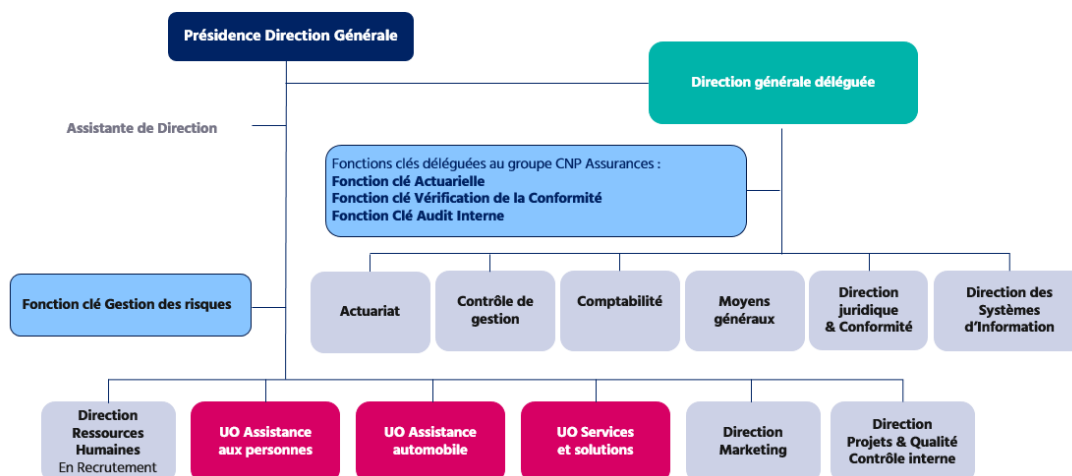
Les délégations de pouvoirs permettent de répondre à :

- des besoins d'organisation
- des besoins opérationnels
- des exigences de sécurité : en particulier en formalisant les limites du délégataire

Le système de délégations de pouvoir participe au bon fonctionnement de la gouvernance et à son contrôle.

4. Organigramme de la compagnie

La société est représentée par son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation de Filassistance International.



5. Changement important du système de gouvernance survenu sur la période

Pas de modification du système de gouvernance durant la période.

6. Dispositif de rémunération

6.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés de Filassistance International

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque catégorie prévue par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines catégories et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

1.1.1 Un salaire fixe

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale dans le cadre de la négociation annuelle;
- à une mesure individuelle d'augmentation qui intervient sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation
- au changement de catégorie pour les chargés d'assistance en lien avec leur ancienneté

1.1.2 Un système de rémunération variable

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

L'éligibilité d'une rémunération à une part variable est déterminée en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste.

1.1.3 Une rétribution variable collective : intéressement, participation

Des dispositifs d'intéressement et de participation existent au sein de Filassistance International, ils permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entité et d'inciter au travail collectif.

6.2. Dispositif de rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs de Filassistance International ne perçoivent pas de jetons de présence conformément aux politiques internes de CNP Assurances et SwissLife qui écartent ce type de rémunération pour leurs salariés titulaires d'un mandat d'administrateur.

6.3. Le dispositif spécifique pour les « preneurs de risque » en conformité avec les règles issues de Solvabilité 2

Il n'y a pas de dispositions spécifiques pour les preneurs de risques.

B2. Exigence de compétence et d'honorabilité

1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

1.1. Administrateurs et dirigeants effectifs

Le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurance s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration d'une entreprise d'assurance, à savoir, des compétences en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

S'agissant des dirigeants effectifs dont la nomination est requise par le conseil d'administration, le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurances est chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis sur la base d'un dossier d'honorabilité et de compétence attestant que le candidat dispose de

l'aptitude, des connaissances et de l'expertise du candidat pour diriger de manière effective l'entreprise.

1.2. Fonctions clés

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction clé sont examinées au regard :

- des diplômes obtenus ;
- des formations spécifiques à Solvabilité 2
- des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée. Une expérience professionnelle significative de l'ordre de dix ans. Dans tous les cas il est procédé à un examen attentif des tâches et missions qui lui ont été confiées lors de ses précédentes expériences professionnelles ;
- des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie...);
- des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités...);
- de l'honorabilité.

2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le responsable hiérarchique et éventuellement avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Conformément à l'instruction n°2015-I-03 de l'ACPR, les nominations et modifications des 4 fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

B3. Système de gestion des risques

1. Principes de gestion des risques

Au cœur de la directive prudentielle Solvabilité 2, le pilier 2 exige des compagnies d'assurances de mettre en place un système de gestion des risques et notamment de réaliser une évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité.

Dans ce cadre Filassistance International a mis en place une démarche de gestion des risques adaptée en application du principe de proportionnalité. Cette démarche a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus de l'entreprise avec la mobilisation des collaborateurs pour la maîtrise des risques afin de préserver la valeur de la société.

Filassistance International définit une politique de gestion des risques qui a pour objet de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Elle est validée par le conseil d'administration.

2. Cadre du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

La fonction gestion des risques (qui assure la gestion et la surveillance des risques), les trois autres fonctions clés (actuariat, audit et conformité) et la Direction Projets, Qualité & Contrôle Interne assurent et animent la gestion des risques au sein de l'entreprise et des métiers qui la composent.

3. Dispositif général de gestion des risques

3.1. Activités et processus de gestion des risques

Filassistance international identifie les principaux risques auxquels elle fait face en définissant une cartographie de ces risques dans le cadre notamment des activités de contrôle interne.

Par ailleurs le processus de gestion des risques est organisé comme suit :

- Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de gestion des risques et valide l'appétence aux risques et ses déclinaisons annuelles.
- La Direction Générale est responsable du dispositif de gestion des risques.
- Le Comité des Risques interne pilote le dispositif. Le comité se réunit trimestriellement.
- La gestion des risques s'appuie sur le dispositif général de contrôle organisé sur plusieurs niveaux :
 - Des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences. Ces contrôles sont en cours de formalisation.
 - Un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle). Par ailleurs, un outil de gestion des risques et de contrôle interne Groupe est en cours d'implémentation dans le cadre de la mise en place du dispositif de contrôle permanent basé sur la méthode de l'autoévaluation des contrôles par les métiers.
 - Un troisième niveau de contrôle assuré par la fonction clé audit interne

3.2. Gouvernance

3.2.1 La comitologie

Filassistance International a mis en place différents comités dans le cadre de la maîtrise des risques. Le comité des risques (trimestriel) est ainsi notamment chargé de la surveillance globale des risques. Les risques de souscription et de renouvellement quant à eux sont gérés dans le cadre du comité d'engagement qui se réunit de façon hebdomadaire. Le suivi de la sinistralité des portefeuilles de contrats est assuré au niveau du comité de surveillance du portefeuille qui se réunit tous les trimestres.

Par ailleurs un comité risques opérationnels et contrôle interne est en cours de mise en place. Il a pour but le suivi des résultats du contrôle permanent et de la gestion des risques opérationnels

3.2.4 Suivi des risques opérationnels

L'organisation générale du dispositif de gestion des risques opérationnels de Filassistance International est adaptée à la nature des risques, à la complexité des opérations (opérations d'assistance principalement), ainsi qu'à la taille de Filassistance International, selon le principe de proportionnalité.

Les directions opérationnelles (Business Unit, fonctions supports) sont responsables de la maîtrise des risques opérationnels. Elles mettent en place le dispositif de gestion des risques en déclinant les méthodes et outils définis par Filassistance international.

Chaque direction opérationnelle a désigné des relais risques et contrôle Risques Opérationnels pour « faire vivre » le dispositif. Ils incarnent la Direction Projets & Qualité Contrôle Interne au sein de leur structure et constituent un relais de cette dernière. Il existe un relais risques et contrôle au sein de chacune des structures de l'entreprise. Ils identifient et suivent les plans d'actions associés à la gestion des risques opérationnels.

La fonction risque et la Direction Projets & Qualité Contrôle Interne, assurent la cohérence globale (méthodes, vision consolidée) du dispositif et animent le réseau des relais risques et contrôle.

La Direction Projet & Qualité Contrôle Interne assure :

- Le cadrage et l'évaluation des risques
- La collecte et l'analyse des incidents
- L'animation du réseau des relais risques et contrôles
- La surveillance du dispositif, les enquêtes, le suivi des plans d'actions et reportings consolidés

3.3. Normes et politiques

La gestion des risques dans le respect des directives solvabilité 2 est régie par des politiques. L'ensemble des politiques excepté la politique d'investissements, la gestion actif-passif, la politique de provisionnement et la politique de souscription ont fait l'objet d'une validation en conseil d'administration en fin d'année 2018. Ces dernières politiques feront l'objet d'une présentation pour validation aux prochains conseils d'administration en 2019.

3.4. Reporting

De manière annuelle, Filassistance International produit le rapport ORSA.

B4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

1. Présentation du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus du Groupe et en particulier ceux de CNP Assurances relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques. Il vise à permettre :

- La mise en œuvre d'une stratégie de risque au moyen d'une part de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissement) et d'autre part d'analyses d'impacts préalables à toute prise de décision stratégique susceptible d'affecter le profil de risque, parmi lesquelles :
 - ✓ Des décisions stratégiques courantes pour lesquelles l'ORSA est pris en compte :
 - A un niveau « macro » : les définitions du cadre de projection, du plan moyen terme de gestion du capital, de l'allocation stratégique des actifs et des couvertures financières sont réalisées dans le cadre du processus de projection ORSA et sont basées notamment sur une analyse d'impact ORSA
 - A un niveau plus fin : les lancements de produits, évolutions de produits, réponses à appel d'offres sont décidées notamment sur base d'une analyse de rentabilité rapportée au capital ORSA. Les décisions d'investissements prennent également en compte l'impact sur le capital ORSA des produits financiers.

- ✓ Des décisions stratégiques ponctuelles, ou tout événement impactant significativement le profil de risque de CNP Assurances tel que des acquisitions ou cessions d'activité assurantielle et le lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits majeurs
- ✓ D'assurer un respect permanent de l'appétence aux risques au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités avec les *business units*. Les résultats de ce processus ORSA sont synthétisés dans le rapport ORSA sur une base annuelle.

2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité

Le conseil d'administration de Filassistance International a défini et formalisé son appétence aux risques qui gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de Filassistance International.

Cette appétence se traduit par la nécessité que le besoin en capital ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques à l'horizon du plan stratégique. Les aléas défavorables pris en compte cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels Filassistance International est exposé. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter de la stabilité, indispensable pour le pilotage à moyen terme de la solvabilité de Filassistance International.

Le calibrage du stress technique se base sur du jugement d'experts.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à Filassistance International au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le BGS intègre les prévisions macro-économiques et les perspectives de développement des activités de Filassistance International définies sur l'horizon des projections. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et des éléments de besoin en capital réglementaire les plus défavorables sur l'horizon des projections suite à l'application des scénarios de stress. D'un point de vue calculatoire, le niveau du Besoin Global de Solvabilité est déterminé de la manière suivante :

- Chacun des risques principaux auxquels est soumis l'entreprise fait l'objet d'un calibrage de niveau choqué ;
- Les chocs sont ensuite appliqués sur le scénario central de projection du Business Plan, sur chaque année de projection, de manière instantanée : pour un choc en année N, la trajectoire utilisée jusqu'en N-1 est la trajectoire centrale.

L'ensemble des risques présentés dans la nomenclature des risques ne donne pas nécessairement lieu à la détermination d'une charge en capital dans le cadre des calculs de Besoin Global de Solvabilité.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de Filassistance International est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ainsi l'évaluation du BGS intègre de manière prospective les risques propres à Filassistance International par la prise en compte du plan stratégique et de l'appétence aux risques. Le budget de risques alloué à l'ensemble des activités de l'entreprise, correspond au montant de ses fonds propres. L'évolution du budget de risques est fonction de la politique de distribution des dividendes qui est décidée par les actionnaires de Filassistance International.

2. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité

Chaque année, lors de l'élaboration du budget (de septembre à octobre), s'inscrivant dans le processus de planification stratégique, l'évaluation est établie sur la base du cadre d'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'un rapport validé par le conseil d'administration.

Dans les cas exceptionnels de modification du profil de risque ou d'orientation stratégique, il peut être décidé d'effectuer une nouvelle campagne d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité. Ci-dessous, la liste non exhaustive d'éléments susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation :

- Changement majeur dans les orientations stratégiques remettant en cause les indicateurs de risques
- Modification notable de la structure du portefeuille d'actifs ou des passifs
- Modification du contexte macro-économique
- Changement significatif de la réglementation

B5. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité

1. Système de contrôle interne

1.1. Description générale de la politique de contrôle interne

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le Conseil d'Administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle interne de Filassistance est en cours de mise en place. Il comprend plusieurs niveaux :

- Des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et visant à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétence ;
- Un 2ème niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 avec les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle) et le dispositif de contrôle permanent ;
- Un 3ème niveau de contrôle périodique assuré par la fonction audit déléguée à CNP Assurances.

Le dispositif s'appuie sur une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés.

1.2. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent consiste en une démarche continue d'évaluation des contrôles et des risques résiduels au sein des processus d'activité.

Il repose sur deux éléments essentiels :

- Le **référentiel des processus** incluant la description de l'enchaînement des activités pour chacun ;
- La **nomenclature des risques opérationnels** de l'entreprise mettant en exergue les principaux risques sur lesquels le contrôle interne intervient en priorité.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques unitaires des processus. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Il est composé de risques et contrôles identifiés par les métiers avec le contrôle interne via une approche *bottom-up*.

Il fait intervenir les directions opérationnelles (ou métiers) et les équipes du contrôle interne qui sont en charge de l'animer. Sur la base de ces risques et contrôles identifiés, le contrôle permanent se déroule suivant un cycle d'évaluation comprenant quatre étapes successives :

4 étapes du cycle d'évaluation du Contrôle Permanent



Dans un souci d'appropriation par les métiers, l'évaluation de la maîtrise des risques repose sur une autoévaluation des métiers sur les contrôles réalisés au fil de l'eau et sur des tests réalisés par les équipes du contrôle interne :

- **L'autoévaluation des contrôles** : Elle est réalisée grâce à un questionnaire standardisé pour évaluer la couverture du risque et portant sur trois thèmes principaux, notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles.
- **Les tests sur les contrôles** : Au-delà d'une vérification de cohérence, des tests sont menés chaque année sur un échantillon de contrôles autoévalués. Ils consistent en une certification des informations de l'autoévaluation visant à vérifier que chaque contrôle a été évalué conformément à la réalité.
- **La cotation des risques** : La cotation est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence, évaluée selon une échelle à quatre niveaux : Critique, Élevé, Modéré, Faible. Le niveau du risque inhérent est la mesure de l'exposition au risque en l'absence de tout dispositif de contrôle. Le niveau de risque résiduel est celui du risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place.
- **Les actions d'amélioration des contrôles** : Les actions concernant des contrôles défaillants font l'objet d'une définition par le métier. La mise en place de ces actions peut être concertée si nécessaire avec les équipes du contrôle interne (cadre méthodologique, objectifs, niveau de priorisation).

2. Fonction de vérification de la conformité

2.1. Organisation de la conformité

La conformité au sein de la société Filassistance International (FI) est portée par la Direction Juridique et Conformité.

Dans le cadre de la mise en œuvre et du déploiement d'une politique de conformité globale, le service juridique et conformité a pour rôle principal, dans le cadre des règles et principes édictés par le groupe CNP Assurances, de proposer des politiques et process internes permettant la maîtrise des risques et le contrôle des activités opérationnelles, au regard des différentes réglementations applicables.

Concernant la vérification du contrôle de ces politiques et process, la direction juridique et conformité a pour mission d'accompagner les différents services opérationnels et supports dans l'élaboration des modalités de contrôle de niveau 1 tout en élaborant, à son niveau, un système de contrôle identique.

Le contrôle de niveau 2 quant à lui est piloté et déployé par la Direction du contrôle interne.

2.2. Les missions de la fonction conformité

La vérification de la conformité est menée notamment grâce aux moyens suivants :

- Consultation et exploitation d'une documentation juridique et conformité à jour ;
- Consultation de conseils externes ou des départements juridiques de CNP Assurances (Marques, Fiscalité, Sociétés) ;

- Participation à la Commission Juridique du SNSA (Syndicat National des Sociétés d'Assistance) ;
- Participation aux différents comités décisionnels internes.

Le service juridique et conformité assure la diffusion des dispositions législatives et réglementaires, notamment nouvelles, par la rédaction de notes et/ou la tenue de réunions d'information.

Les documents contractuels (et, le cas échéant, publicitaires) font l'objet d'une procédure de validation et de contrôle par l'équipe juridique.

Les politiques de gestion, de souscription font l'objet de procédures et/ou instructions écrites.

Le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme est un point d'attention même s'il est faible du fait du caractère indemnitaire des garanties, de la fourniture de prestations en nature et du recours à des prestataires pour la plupart contrôlés par le réseau auquel ils appartiennent.

Les procédures et pratiques internes doivent déterminer à terme les contrôles a priori et les validations nécessaires à la sécurisation juridique des engagements, notamment aux étapes suivantes :

- lors de l'élaboration des projets contractuels proposés aux clients ou des projets de contrats avec des prestataires ;
- préalablement à la contractualisation ;
- et préalablement à la diffusion des documents contractuels et publicitaires (mentions légales).

La Direction Juridique conjointement avec les Directions concernées est chargée de compléter le questionnaire ACPR sur le respect des règles de protection de la clientèle.

B6. Fonction d'audit interne

A compter du 1^{er} janvier 2016, la fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration.

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance.

Elle présente notamment :

- Les objectifs de la fonction audit interne
- La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- Les modalités de conduite des missions d'audit
- Les droits et devoirs des auditeurs et des audités
- L'examen externe des pratiques d'audit interne (audit qualité)

1. Cadre organisationnel

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi

annuel et un audit de certification tous les trois ans.

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Le responsable de l'audit interne :

- rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance, sous l'autorité duquel il est placé ;
- exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 ;
- rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé ;
- tient à la disposition du comité d'audit et des risques, du conseil d'administration et du conseil de surveillance les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel

L'audit interne établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans pour les activités potentiellement exposées aux risques et de 3 ans sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de Filassistance et leur cotation, les orientations stratégiques de Filassistance et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

L'audit interne peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur ;
- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place ;
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise ;
- Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise ;
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une autorité de contrôle.

4. La conduite des missions d'audit interne

Le responsable de l'audit interne a présenté en décembre 2018, au Président Directeur Général et au conseil d'administration de Filassistance International le bilan de ses activités 2018.

B7. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est portée par un collaborateur du Département Prévoyance de la Direction Technique France de CNP ASSURANCES. La fonction actuarielle est rattachée fonctionnellement au Directeur Général Délégué de la société.

1. La coordination du calcul des provisions techniques

La fonction actuarielle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité. Le calcul des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2 sont confiés au service Gestion des Risques, rattaché à la Direction Générale.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

Elle émet également ses avis au travers du rapport actuariel, destiné aux instances dirigeantes de la société et validé en conseil d'administration

La fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2018.

2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques French Gaap et Best Estimate :

- Les données comptables ;
- Les données de gestion ;
- Les données externes.

Les données comptables correspondent aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French Gaap, les frais généraux ainsi que les sinistres.

Les données de gestion servent à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres dossiers par dossiers, par année de survenance et année de règlements.

Les données externes proviennent des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font l'objet d'aucun regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état, montant de la prime).

Les données externes n'ont pas été transmises dans les délais par les partenaires. Les données de l'exercice précédent ont été adaptées et une estimation des affaires nouvelles a été réalisée avec validation des partenaires.

Des contrôles portant sur la comparaison entre les données comptables et les données de gestion sont effectués trimestriellement, au moment des arrêtés comptables trimestriels. Les contrôles n'ont pas fait apparaître de déficience dans la complétude, l'exactitude et la pertinence des données.

Les données utilisées ainsi que les méthodes de calcul des provisions techniques French Gaap sont validées chaque année par les Commissaires aux Comptes.

3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses

Des modèles différents selon la nature des provisions techniques sont utilisées (exemple : modèle Chain Ladder pour les provisions pour sinistres à payer) pour déterminer les provisions best estimate. Les méthodes retenues ont fait l'objet d'une validation préalable par un cabinet d'audit externe en 2014 et sont documentées.

Par ailleurs, les changements d'hypothèses économiques sont revus. Durant l'année 2018, le modèle de calcul des provisions n'a pas connu d'évolution par rapport à l'année précédente. Les hypothèses retenues sont validées par la fonction actuarielle.

Il n'y a pas d'incertitude sur la qualité du modèle ni sur la qualité ou le caractère suffisant des hypothèses.

4. Avis sur la politique de souscription

La fonction actuarielle intervient dans le cadre de la souscription pour s'assurer que la qualité des affaires souscrites est alignée avec l'appétence aux risques de Filassistance International. L'avis qu'elle émet sur la politique de souscription est fondé sur des interventions continues au cours de l'année dans le processus de souscription, matérialisées par ses avis sur la tarification des affaires nouvelles dans le cadre de la politique de souscription.

La décision finale de souscription est prise par la direction générale dans le cadre du comité des engagements de Filassistance International (après éventuellement la validation du comité d'engagement groupe dans les cas prévus dans la politique de souscription)

La fonction actuarielle partage également des avis sur la souscription, à la fois en amont de la prise d'engagement et au vu des résultats de sinistralité lors des Comités de suivi de portefeuille de Filassistance International.

5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance

La fonction actuarielle émet un avis sur la politique et les dispositions prises en matière de réassurance.

6. Une participation au dispositif de gestion des risques

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

Elle participe à la production du rapport ORSA en particulier dans le cadre de l'opinion sur l'adéquation des provisions techniques.

B8. Sous-traitance

1. Politique de sous-traitance

1.1. Objectifs et périmètre

La politique de sous-traitance de Filassistance International décrit les principes qui régissent le pilotage des activités de sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place.

Filassistance International définit la sous-traitance comme l'exécution par une tierce partie d'un service ou d'une activité qui fait partie du modèle d'entreprise de Filassistance International, et qui serait, autrement, exécutée par elle.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Directive 2009/138/CE « Solvabilité 2 » qui introduit la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes, lesquelles doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas de sous-traitance.

Pour Filassistance International, entrent dans le champ de la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes :

- La délégation de l'une des fonctions clés, au sens de la Directive :
 - la fonction de gestion des risques,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne,
 - la fonction actuarielle.

- La sous-traitance d'activités critiques ou importantes du fait de leur caractère essentiel à la continuité d'activité de Filassistance International (sont considérées comme telles les activités dont l'altération ou la dégradation pourrait nuire gravement à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats).
 - la comptabilité de l'entreprise,
 - la conception et la tarification de produits d'assurance,
 - la gestion des actifs ou la gestion de portefeuille,
 - la sélection du risque à l'entrée dans l'assurance,
 - la gestion technique de prestations,
 - la gestion des systèmes d'information.

1.2. Instances de pilotage

Tout projet de recours à la sous-traitance sur une activité susceptible d'être critique ou importante au sens du présent paragraphe fait l'objet d'un examen par le Comité d'Offres. La décision de ce comité est notifiée au Comité des Risques. Le Comité de Direction entérine la décision.

Le Comité Offre est composé de la Directrice Générale Déléguée et des Responsable/Directeurs des services opérationnels et supports.

Il se prononce sur le caractère critique ou important de l'activité dont la sous-traitance est envisagée. Le Comité Offre analyse la demande d'engagement de sous-traitance, vérifie la conformité du projet au regard des règles et de la politique de sous-traitance et émet un avis sur le projet. La délibération du Comité est motivée et documentée de manière à en permettre la revue à posteriori. La décision finale appartient au Comité de Direction qui formalise sa décision au Comité d'Offres.

2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées

Filassistance sous-traite des activités critiques et importantes dans le domaine de l'expertise liée aux prestations de garanties juridiques, dans le domaine des activités de téléassistance et dans le domaine du traitement de prestations d'assistance dans les Départements et Régions d'Outre-mer. Les sous-traitants ont leur siège social en France (y compris Outre-mer).

Une partie de la gestion des actifs et la gestion de la réassurance sont également sous-traités.

C. Profil de risque

C1. Risque de souscription

1. Description

Le risque de souscription non vie est le principal risque de Filassistance International. Il représente une variation défavorable de la valeur des engagements portés par l'assureur. En effet lors de la souscription d'une police d'assurance par les assurés, Filassistance International accepte un risque de souscription qui dépend du profil des assurés. Ainsi, ce risque fait partie de l'activité même de l'entreprise.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Les anticipations retenues (fréquence et montant des sinistres) dans les éléments d'établissement des primes d'assurances payés par les assurés. Il s'agit du risque sur les primes.
- L'écart entre les provisions (calculées sur les prévisions de sinistres) et les montants engagés sur les sinistres connus

A fin 2018, dans le cadre des capitaux de solvabilité requis (mesuré par la formule standard), le risque de souscription prédomine le profil de risque de Filassistance international puisqu'il atteint 66% du BSCR de l'entreprise avant les effets de diversification.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance International intervient sur les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile principalement et l'évolution du risque de souscription est directement corrélée au volume et à la nature des contrats souscrits par l'assureur.

Dans le cadre des activités de souscription, Filassistance International a mis en place plusieurs mécanisme de suivi et de maîtrise de ce risque :

- Mise en place en cours d'une politique de souscription (elle sera validée lors du prochain Conseil d'Administration puis revue annuellement) qui définit les règles et le processus de souscription avec un comité d'engagement systématique au sein de Filassistance international et un comité d'engagement groupe au sein de CNP Assurances dans les cas définis
- Création d'un comité trimestriel de suivi du portefeuille des produits qui vise à suivre la dérive éventuelle de la sinistralité et de proposer des mesures de maîtrise
- Lancement de travaux sur la qualité des données de tarification disponibles au sein de l'entreprise

C2. Risque de marché

1. Description

Le risque de marché pour Filassistance International est relativement limité du fait que l'entreprise intervient sur le

marché de l'assistance caractérisé par une durée courte et ainsi un portefeuille de placement faible. Ce risque est principalement constitué des risques de taux, des risques action et des risques de contrepartie.

Ainsi Filassistance International évalue le risque de marché selon la formule standard. Ce dernier représente près de 11% de son BSCR à fin 2018 avec une prépondérance du risque de taux et de spread.

Une partie de la gestion des actifs financiers est sous-traité.

C3. Risque de crédit

1. Description

Ce risque correspond au risque de défaut des contreparties de Filassistance International et ainsi aux pertes que pourrait entraîner ce défaut.

Dans le cadre de la formule standard, le risque de défaut a représenté en 2018, 18,5% du BSCR de l'entreprise.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Le risque de défaut est principalement lié pour l'entreprise aux volumes de créances des réassureurs et aux volumes de trésorerie à la banque : ce sont les expositions de type 1. Par ailleurs, l'entreprise est également exposée au type 2 représenté par les créances des assurés.

Filassistance International met en place différents moyens de suivi à fin d'atténuer ce risque. Il s'agit notamment de :

- Suivi des soldes débiteurs et créditeurs de la balance client
- Point mensuel concernant le suivi des primes acquise non émise et identification des plans d'action à mettre en place

C4. Risque de liquidité

1. Description

Le risque de liquidité est défini comme le risque que Filassistance International ne soit pas en mesure de régler ses débiteurs en raison d'une faible liquidité de ses placements. Ce risque ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Le suivi de la trésorerie est assuré quotidiennement par le service comptable afin de s'assurer du besoin en liquidité compte tenu des flux entrants et sortants. Il s'assure à partir de ces éléments financiers de disposer des liquidités nécessaires. Dans le cas contraire, il déclenche les actions nécessaires de gestion des placements auprès de SwissLife qui gère par délégation la trésorerie de Filassistance International.

C5. Risque opérationnel

1. Description

Dans le cadre de l'activité de l'entreprise, celle-ci fait face à des risques opérationnels pouvant résulter de la défaillance de l'organisation mise en place, des activités du personnel, des matériels utilisés, ou d'autres facteurs internes ou externes impactant l'activité de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, Filassistance International s'appuie sur la nomenclature des risques opérationnels définie par le groupe CNP Assurances. Cette nomenclature concerne :

- Les produits/contrats et relations clients
- L'exécution, livraison, et gestion des processus. Les dysfonctionnements des systèmes d'information ;
- La gestion des ressources humaines (risques sociaux et risques liés à la gestion des ressources humaines) ;
- La sécurité et la sûreté des biens et des personnes ;
- La fraude interne ;
- La fraude externe ;
- La gestion de projets (risques de carence dans le cadrage, le pilotage et la conduite du changement associée) ;

Filassistance international a défini une politique de gestion des risques opérationnel afin d'identifier et suivre les risques opérationnels dans le cadre du dispositif de contrôle interne, de la collecte des incidents notamment.

Le risque opérationnel a représenté en 2018, 4,6% du BSCR de l'entreprise.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Afin d'identifier et surveiller les risques opérationnels auxquels Filassistance International fait face l'entreprise met en place différentes mesures :

- Cartographie des processus de l'entreprise et identification des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne.
- Mise en place en cours d'un outil de gestion des risques opérationnels (contrôle permanent, déclaration des incidents, suivi des plans d'actions)
- Suivi des plans d'actions définis à la suite des missions d'audit (internes ou externes)
- Disponibilité d'un plan de continuité de l'activité de l'entreprise à jour pour poursuivre l'activité dans les cas d'interruption.

Dans une vision de pilotage des risques opérationnel, une évaluation de risques opérationnels est menée en lien avec le groupe CNP Assurance afin de déterminer le profil de risques opérationnels de l'entreprise et d'identifier les zones de risque et les actions de remédiation nécessaires.

Un contrat d'assurance groupe (responsabilité civile, et cyber assurance) souscrit par CNP Assurances participe des mesures d'atténuation des risques opérationnels.

C6. Autres risques importants

Filassistance International est très attentive au risque de réputation qui peut altérer ponctuellement ou durablement la réputation de l'entreprise et potentiellement celle de ses actionnaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D1. Actifs

1. Principes de valorisation retenus

La valorisation des postes du bilan est effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de normes.
Aucune reclassification n'est effectuée.

2. Valorisation des actifs du bilan

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité II (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité II prévoit une valorisation des actifs et des passifs sous l'hypothèse que la compagnie va continuer son business (ie. Hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de Solvabilité II et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en Norme française. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la Norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composant entre autres des comptes de résultats en norme sociale, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité II à partir :

- Du bilan social French Gaap,
- Et de retraitements de certains postes du bilan social visant à obtenir une valorisation économique.

La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité II soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

Traitement des Goodwill – écart d'acquisition : Filassistance International ne détient pas de Goodwill au bilan.

Traitement des autres actifs incorporels : En conséquence des principes liés à l'application de la norme Solvabilité II, les actifs incorporels détenus par Filassistance International (fonds de commerce et logiciels) sont évalués à 0 en Bilan Solvabilité 2 car non évaluable à la juste valeur.

Traitement des frais d'acquisition reportés (FAR) : Le principe est de considérer que la totalité des actifs incorporels et assimilés (FAR) sont éliminés du bilan Solvabilité II, soit parce qu'il s'agit d'actifs non séparables, soit parce que ces actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Filassistance International annule la valeur des FAR au Bilan S2.

Traitement des Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur Valeur Nette Comptable (VNC).

Actifs de placement : Les actifs financiers sont évalués à leur valeur économique en application des principes dictés par la norme Solvabilité II. La valeur économique des actifs financiers est rapprochée de la juste valeur applicable dans les normes IFRS (valeur boursière).

Les autres actifs sont composés de :

- Créances nées d'opérations d'assurances ou auprès d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurances ;
- Autres créances (hors assurances) ;
- Trésorerie ;
- Autres actifs (intérêts courus non échus, charges constatées d'avance).

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

Les intérêts courus non échus, sont comptabilisés pour constater des intérêts restant à percevoir. Sous Solvabilité 2, la valeur de marché étant retenu plutôt que la valeur historique, les intérêts courus sont donc intégrés à cette valeur. Il n'y a donc pas lieu de conserver ces montants qui sont annulés au bilan SII car déjà valorisés dans la valeur de marché des actifs.

Impôts différés : Filassistance International applique les principes généraux de reconnaissance et de valorisation des impôts différés en conformité avec les principes de Solvabilité II. Ainsi, l'ensemble des variations de valeurs mentionnées ci-dessus, ainsi que la revalorisation des provisions techniques, conduit à la reconnaissance d'impôts différés calculés avec le taux en vigueur

Ci-dessous le récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31/12/2018 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2018 (k€)	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité II
Actif	61 026	60 745
Frais d'acquisition reportés	2	0
Actifs incorporels	738	0
Actifs corporels d'exploitation	922	922
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	32 312	32 783
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-
Provisions techniques cédées	77	66
Créances nées d'opérations d'assurance	23 691	23 691
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	5	5
Autres créances (hors assurance)	970	970
Comptes courants et caisse	1 860	1 860
Autres actifs	448	448

D2. Provisions techniques

La valorisation du passif à fin 2018 à des fins de solvabilité 2 conduit à un montant de passif de 26 175 K€ contre 35 301 K€ dans les comptes sociaux.

Postes du Filassistance International au 31.12.2018 (k€)	Valeur dans les comptes sociaux	Valorisation Solvabilité II
Passif	35 301	26 175

1. Principes de valorisation retenus

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française.

Les provisions techniques non-vie constituées au sein de Filassistance International relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais) ;
- Provision mathématique ;
- Provision pour risques croissants ;
- Provision pour égalisation ;
- Provision pour primes non acquises.

Chacune de ces provisions fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française. Le Best Estimate vise à évaluer les engagements techniques des sociétés sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais des sociétés ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

2. Méthodes et hypothèses

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques Best Estimate :

- **les données comptables** : correspondant aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French GAAP, les frais généraux ainsi que les sinistres réglés.
- **les données de gestion** : servant à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres, dossier par dossier, par année de survenance et de règlement.
- **les données externes** : provenant des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font pas l'objet d'autre regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état).

Par ailleurs, des hypothèses économiques (tel que la courbe des taux réglementaire EIOPA, taux d'inflation, taux d'impôts sur les sociétés, ...) et de passif (des sinistres, frais généraux, chargements sur primes, coût moyen d'un dossier, fréquence probable d'utilisation des garanties d'assistance, ...) sont utilisées dans le cadre des calculs des provisions best estimate.

Les méthodes retenues pour le calcul du best estimate sont différentes selon la nature des provisions techniques (Modèle déterministe « Chain Ladder » pour les provisions pour sinistres afin de projeter dans le futur les règlements de sinistres ; flux des provisions French GAAP actualisés avec la courbe des taux sans risques ; prise en compte des primes futures et des charges afférentes aux contrats pour le best estimate de primes, ...)

Une marge pour risque est calculée. La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital égal au SCR nécessaire pour faire face aux pertes imprévues sur la durée de vie du passif.

Filassistance International calcule la marge pour risque à partir de l'approche dite « approximations des montants représentés par le terme SCR(t) » selon l'article 58 paragraphes (a) (i.e. niveau 3 dans la hiérarchie des méthodes selon les Actes Délégués). Cette méthode est basée sur l'hypothèse que l'écoulement des SCR futures est semblable à celui de Best estimate.

La marge pour risque s'élève en 2018 à 1 376 K€

D3. Autres passifs

1. Principes de valorisation retenus

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Dépôts des réassureurs ;
- Dettes d'assurance et auprès des intermédiaires ;
- Dettes auprès des réassureurs ;
- Autres dettes (non assurance) ;
- Autres passifs.

Ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux sont évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont pris en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les provisions pour risques et charges respectent la norme IAS 37 car :

- L'entité a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions, étant à court terme (mois d'une année), l'effet actualisation est négligé.

Concernant les autres passifs, les données retenues sont déjà à leur juste valeur, il n'y a donc pas lieu de modifier le montant sous Solvabilité 2.

D4. Méthode de valorisation alternative

Filassistance International n'utilise pas de valorisation alternative

E. Gestion du capital

E1. Fonds propres

1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres

La gestion du capital de Filassistance International est réalisée en intégrant les exigences de solvabilité réglementaire, en vision instantanée mais également en vision prospective, en application notamment des principes définis dans l'article 45 de la directive Solvabilité 2 (ORSA)

En complément des méthodes de réduction du capital (ajustement du volume d'activité par typologie de garanties, revue de l'allocation des actifs, redéfinition des « management actions », transfert de risques, etc...), la gestion du capital permet de garantir la solvabilité de Filassistance International.

Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration et traitant du paiement des dividendes, y compris le cas de réduction ou suspension des dividendes si nécessaire.

1. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital

Le plan moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans le cadre de l'exercice de planification ORSA. Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification. Il décrit les opérations envisageables sur le capital sur la durée du business plan (distribution des dividendes).

A l'issue de l'exercice de planification ORSA, ce plan moyen terme de gestion du capital est présenté pour validation au Conseil d'Administration de Filassistance International, après avis du groupe CNP Assurances. Le plan moyen terme de gestion du capital s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA, en conséquence :

- Il peut être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant les marchés (situation de stress sur les marchés actions, obligataires, etc.),
- Si la situation exige la revue, éventuellement partielle, de l'exercice de planification ORSA, le plan moyen terme de gestion du capital est également revu en conséquence. Il fait l'objet dans ce cas d'une nouvelle validation par le conseil d'administration.
- De manière générale, toute opération ayant un impact sur le capital fait l'objet d'une validation en conseil d'administration.

2. Description des éléments de Fonds Propres SII

2.1 Fonds propres de base

Les fonds propres de base SII sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (Capital Social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,
- Des titres subordonnés.

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan social.

Elle est composée par :

- Les ajustements sur les actifs,
- Les ajustements sur les provisions techniques,
- Les ajustements sur les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

Les Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires ajustés si applicable, sur lesquels s'appliquent des limitations quantitatives. Filassistance International applique les limites en pourcentage du SCR telles que définies dans les mesures de niveau 2.

L'intégralité des Fonds propres de Filassistance International sont de Tier 1 correspond aux éléments de fonds propre de base, immédiatement disponibles et mobilisables ; il n'y a donc aucun montant de capital classé en Tier 2 ou Tier 3.

1.1 Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié au niveau de Filassistance International à fin 2018.

3. Montant des fonds propres

Les fonds propres éligible à la couverture du SCR à fin 2018 sont de 34 570 K€. Ils sont composés en totalité de Tier 1.

Fonds Propres Eligibles Filassistances International au 31/12/2018 (K€)	2017	2018
Total	27 271	34 570

L'augmentation du niveau des fonds propres éligibles s'explique principalement par les surplus dans les provisions techniques en vision S2.

E2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en terme de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR). Le modèle standard est calibré pour représenter la valeur économique sous risque égal au 99,5ème percentile, à l'horizon de projection d'un an. Le cadre du modèle standard couvre la totalité des activités de Filassistance International.

2. Montant du capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR de Filassistance International au 31/12/2018 est de 21,2 M€. Le taux de couverture du SCR atteint ainsi 163% fin 2018. Il est en hausse du fait principalement de l'augmentation des fonds propres éligibles. Le SCR s'accroît de près de 1,2 M€ entre 2017 et 2018 porté par le risque de souscription non-vie.

Les principaux risques auxquels est soumis Filassistance International sont les risques suivants :

- Le risque de souscription Non-vie représente 20,0 M€, soit 81,8% du BSCR,
- Le risque de défaut des contreparties représente 5,6 M€, soit 23% du BSCR,
- Enfin, le risque de marché est égal à 3,3 M€, soit 14% du BSCR.

3. Montant du capital minimum requis (MCR)

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Le MCR de Filassistance International est à fin 2018 de 5.3 M€ et conduit à un taux de couverture du MCR de 665%

Décomposition du MCR (K€) - fin 2018	
Seuil (=25% * SCR)	5 299
Plafond (=45% * SCR)	9 539
Seuil plancher absolu	2 500
MCR linéaire	5 299
MCR au 31/12/2018	5 299

E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Cette section n'est pas applicable à Filassistance.

E4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Filassistance International n'utilise pas de modèle interne

E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté.

F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs)

S.02.01.02 - Bilan

S.02.01.01.01

K€

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actif		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	922
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	32 783
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	124
Actions	R0100	39
Actions - cotées	R0110	39
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	21 973
Obligations d'État	R0140	4 345
Obligations d'entreprise	R0150	17 130
Titres structurés	R0160	497
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	10 647
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	66
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	66
Non-vie hors santé	R0290	66
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 691
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5
Autres créances (hors assurance)	R0380	970
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 860
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	448
Total de l'actif	R0500	60 745

S.02.01.01.01

K€

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	6 941
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	6 941
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	5 566
Marge de risque	R0550	1 376
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	806
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 645
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 644
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 858
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	281
Total du passif	R0900	26 175
Excédent d'actif sur passif	R1000	34 570

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.01.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110										1 462	44 849						46 311
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0130																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140										0	224						224
Net	R0200										1 462	44 625						46 087
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210										1 467	45 020						46 487
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0230																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240										0	224						224
Net	R0300										1 467	44 796						46 263
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310										424	13 998						14 422
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0330																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340										0	73						73
Net	R0400										424	13 925						14 349
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410										21	655						676
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500										21	655						676
Dépenses engagées	R0550										596	18 293						18 889
Autres dépenses	R1300																	
Total des dépenses	R1300																	18 889

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unité de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2600								
Total des dépenses	R2600								
Total amount of surrenders	R2700								

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription

2010	11
------	----

Sinistres payés bruts K€ (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement												Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0170	C0180				
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100																
N-9	R0160																
N-8	R0170	6 873	623	23	4	2	0	0	0	4						4	7 529
N-7	R0180	22 257	3 046	67	18	0	5	11	2							2	25 406
N-6	R0190	24 040	2 391	66	2	12	8	3								3	26 523
N-5	R0200	24 088	3 162	21	86	7	7									7	27 370
N-4	R0210	23 867	822	239	44	17										17	24 990
N-3	R0220	25 980	3 869	248	46											46	30 143
N-2	R0230	18 519	4 996	438												438	23 950
N-1	R0240	15 516	5 361													5 361	20 877
N	R0250	14 824														14 824	14 824
Total	R0260															20 701	201 615

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement												Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100												
N-9	R0160												
N-8	R0170												
N-7	R0180												
N-6	R0190	0	0	0	2	7	9	0					0
N-5	R0200	0	0	14	16	17	0						0
N-4	R0210	0	65	61	22	0							0
N-3	R0220	2 730	235	72	0								0
N-2	R0230	3 286	178	39									39
N-1	R0240	2 655	321										321
N	R0250	4 036											4 040
Total	R0260												4 400

S.23.01.22 - Fonds propres

S.23.01.01 - 01

Fonds propres (KE)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 88 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 100	4 100			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 530	6 530			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	23 941	23 941			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290					
Ancillary own funds						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	34 570	34 570			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	34 570	34 570			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	34 570	34 570			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	34 570	34 570			
Capital de solvabilité requis	R0580	21 198				
Minimum de capital requis	R0600	5 299				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,6				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,5				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	34 570
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 630
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	23 941
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	7 405
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 405

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis

S.25.01.01

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard) KE	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
Risque de marché	3 330	3 330	
Risque de défaut de la contrepartie	5 621	5 621	
Risque de souscription en vie	0	0	
Risque de souscription en santé	0	0	
Risque de souscription en non-vie	19 999	19 999	
Diversification	-4 502	-4 502	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	24 448	24 448	

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	1 395
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-4 645
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	21 198
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	
Capital de solvabilité requis	21 198
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

MCRNL Result	R0010	4 940
--------------	-------	-------

K€		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
	R0020		
	R0030		
	R0040		
	R0050		
	R0060		
	R0070		
	R0080		
	R0090		
	R0100		
	R0110		
	R0120	5 500	46 087
	R0130		
	R0140		
	R0150		
	R0160		
	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040
MCRL Result	R0200	

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
	R0210		
	R0220		
	R0230		
	R0240		
	R0250		

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	4 940
Capital de solvabilité requis	R0310	21 198
Plafond du MCR	R0320	9 539
Plancher du MCR	R0330	5 299
MCR combiné	R0340	5 299
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	5 299